Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 022-212203467-20261112-02_11_2026-DE

TRÉDANIEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze novembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni exceptionnellement à la petite salle polyvalente, sous la présidence de M. ROBIN Christophe, Maire de TREDANIEL.

Date de convocation *: 6 novembre 2026* ***Date d'affichage*** *: 6 novembre 2026.*

Membres en exercice **15**
Présents **15**
Absent excusé **0**
Absent **0**
Suffrages exprimés **15**

Étaient présents : ROBIN Christophe, DRILLET Yoan, RIO Christelle, RONDEL Anthony, YU-YUENG François, LAGRÉE Patrick, BOURGOIS Patrick, ROCABOIS Danielle, BAJSAROWICZ Olivier, LEFFONDRÉ Coralie, ERHEL Aurélie, PERONNO Aurélie, POILVERT Marine, JUHEL Céline, ENGRAND Pierre.

Était absent excusé : Néant

Secrétaire de séance : Aurélie PERONNO

02-11-2026 : LOTISSEMENT « LE LONG CHAMP » ET « LA METAIRIE » - AVENANT 1 LOT 2 – ENTREPRISE SEEG

Le bureau d'études URBATEAM a transmis à la collectivité l'avenant n° 1 relatif au LOT 2, attribué à l'entreprise SEEG, pour un montant de **26 647,50 € HT**.

Cet avenant fait suite à la validation du LES par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes-d'Armor (DDTM 22), qui nécessite des adaptations techniques des travaux initialement prévus.

Ces modifications portent sur :

- L'adaptation du dimensionnement de l'ensemble des ouvrages de gestion des eaux pluviales (EP) des lotissements « Le Long Champ » et « La Métairie » ;
- La reprise des branchements existants d'eaux usées (EU) et d'alimentation en eau potable (AEP) sur la conduite principale, dans le cadre du lotissement « La Métairie ».

Ces travaux complémentaires sont nécessaires afin de prendre en compte les prescriptions et exigences résultant de la validation du LES et de garantir la conformité des aménagements réalisés.

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver l'avenant n° 1 au LOT 2 de l'entreprise SEEG, pour un montant de 26 647,50 € HT ;
- D'autoriser Monsieur/Madame le Maire à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

Par voix 15 pour, 0 voix contre et 0 abstention

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 022-212203467-20261112-02_11_2026-DE

- **APPROUVE l'avenant n° 1 au LOT 2 de l'entreprise SEEG pour un montant de 26 647,50 € HT ;**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant et tous les documents s'y rapportant.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire,

Le Maire,

MAIRIE DE TREDANIEL
Côtes-d'Armor
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35 044 RENNES) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.